

Le 3 décembre 2018

Province de Québec
Municipalité de St-Côme-Linière
Comté de Beauce-Sud

Procès-verbal d'une assemblée régulière du Conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi, le 3 décembre 2018, à 19 h 00.

Sont présents:

Le maire, M. Yvon Paquet;

Les conseillers et conseillères suivants : Mme Sylvie Bruneau, M. Robby Poulin, M. Gilles Pedneault, Mme Louise Paquet et M. Alain Dumas;

M. Gaétan Tremblay est absent.

Mme Maryane Bélanger secrétaire-trésorière est présente.

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du maire, M. Yvon Paquet.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

18-12-278 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté avec ses ajouts :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux
 - 5 novembre 2018
 - 26 novembre 2018
5. Comptes à accepter
 - novembre 2018
6. Adoption règlement 312-2018 rémunération des élus
7. Adoption règlement 313-2018 gestion contractuel
8. Avis de motion et présentation du projet de règlement 314-2019 concernant le budget de recettes et dépenses et l'imposition des taxes foncières, compensations et autres pour l'année 2019
9. Avis de motion règlement 315-2018 Tarifs 2019
10. Avis de motion règlement 316-2018 Tarification permis et certificats
11. Calendrier des séances ordinaires pour l'année 2019
12. Soumission abat-poussière – umq 2019
13. OMH – budget révisé 2018
14. Mandat pelle et remorque
15. PRIMEAU – Station de pompage
16. Programme PPASEP (puit aire de protection)
17. Pratique service incendie
18. Fermeture du bureau
19. Demande école

- 20. Patinage artistique
- 21. Assurance collective
- 22. Fonds développement culturel
- 23. Rapports des comités
- 24. Période de questions
- 25. Levée de l'assemblée

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 18-12-279 Il est proposé par M. Alain Dumas secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement que l'on adopte le procès-verbal de l'assemblée régulière du 5 novembre 2018 et le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 26 novembre 2018, tel que présenté.

COMPTES À ACCEPTER

- 18-12-280 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement que les déboursés présentés pour le mois de novembre 2018 soient acceptés selon les chèques M1800794 à M1800816, C1800817 à C1800900 et L1800284 à L1800318 pour un déboursé total de 221 825,77 \$.

Je soussignée, Maryane Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, confirme par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après projetées par le conseil de la susdite Municipalité de St-Côme-Linière.

Maryane Bélanger, Directrice générale/Secrétaire-trésorière

ADOPTION RÈGLEMENT 312-2018 RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

- 18-12-281 Le vote est demandé : 5 favorable / 1 contre (Mme Sylvie Bruneau)

Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Gilles Pedneault et résolu

QUE l'on adopte le règlement numéro 312-2018 modifiant la rémunération des élus tel que le projet de règlement présenté.

ADOPTION RÈGLEMENT 313-2018 GESTION CONTRACTUELLE

- 18-12-282 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement que l'on adopte le projet de règlement numéro 313-2018 gestion contractuelle tel que le projet de règlement présenté.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 314-2018 CONCERNANT LE BUDGET DE RECETTES ET DEPENSES ET L'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES, COMPENSATIONS ET AUTRES POUR L'ANNÉE 2019

Le conseiller, M. Alain Dumas, donne avis de motion et présente le projet de règlement 314-2018 concernant le budget de recettes et dépenses et l'imposition des taxes foncières, compensations et autres pour l'année 2019.

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT
315-2018 TARIFS 2019**

Le conseiller, M. Gilles Pedneault, donne avis de motion et présente le projet de règlement 315-2018 sur les tarifs 2019.

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT
316-2018 TARIFICATION PERMIS ET CERTIFICATS**

Le conseiller, M. Alain Dumas, donne avis de motion et présente le projet de règlement 316-2018 sur la Tarification permis et certificats.

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR L'ANNÉE 2019

18-12-283 CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, appuyé par M. Robby Poulin et résolu unanimement

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019. Ces séances se tiendront le lundi et débiteront à 19 h :

14 Janvier	11 Février	11 Mars	8 Avril
13 Mai	10 Juin	8 Juillet	12 Août
9 Septembre	7 Octobre	4 Novembre	9 Décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

SOUSSION ABAT-POUSSIÈRE – UMQ 2019

18-12-284 ATTENDU QUE la Municipalité de St-Côme-Linière a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2019;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement* de l'UMQ, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le *chlorure en solution liquide* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

PROPOSÉ PAR M. ROBBY POULIN APPUYÉ PAR MME LOUISE PAQUET

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière *chlorure en solution liquide* nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2019;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

OMH - BUDGET RÉVISÉ 2018

18-12-285

Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Alain Dumas, et résolu unanimement que le conseil approuve les modifications budgétaire 2018 de l'Office Municipale de l'habitation de St-Côme-Linière et paie 1 237,00 \$ qui représente 10% du déficit. (65 296 \$ *10% = 6529 \$ - 5 292 \$ reçu janvier 2018, il reste 1 237 \$)

MANDAT PELLE ET REMORQUE

18-12-286

Il est proposé par M. Robby Poulin, secondé par Mme Louise Paquet, et résolu unanimement que le conseil mandate la Directrice générale à aller en appel d'offre public pour l'achat d'une pelle mécanique et d'une remorque.

DEMANDE PROGRAMME PRIMEAU STATION ÉGOUT

18-12-287 **ATTENDU QUE :** La municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle.

PROPOSÉ PAR M. Alain Dumas APPUYÉ PAR M. Robby Poulin :

IL EST RESOLU QUE :

- La municipalité s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;
- La municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;
- Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU.

VOLET 1 DU PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP)

18-12-288

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de St-Côme-Linière a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de St-Côme-Linière désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. GILLES PEDNEAULT APPUYÉ par Mme SYLVIE BRUNEAU :

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP;

QUE Mme Maryane Bélanger, directrice générale, soit autorisée à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

PRATIQUE SERVICE INCENDIE

18-12-289 Il est proposé par M. Gilles Pedneault secondé par M. Robby Poulin résolu unanimement que le conseil autorise le service incendie de St-Côme-Linière à faire brûler la maison du 1104, rang St-Joseph nord, de M. Larry Lachance le 12 janvier 2019. Les matériaux à base de pétrole doivent être enlevés avant la pratique de feu.

FERMETURE BUREAU MUNICIPAL

- 18-12-290 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement que l'on ferme l'hôtel de ville du 22 décembre au 6 janvier, de retour le 7 janvier à 8h30. Tous les autres services aréna et garage municipal seront ouverts.

DEMANDE ÉCOLE KENNEBEC

- 18-12-291 Il est proposé par M. Alain Dumas secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement que l'on donne 300,00 \$ à l'école Kennebec pour organiser une fête et des activités de Noël.

PATINAGE ARTISTIQUE

- 18-12-292 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Sylvie Bruneau et résolu unanimement que l'on donne 100,00 \$ par enfants demeurant à St-Côme-Linière inscrit au club de patinage artistique de St-Côme-Linière. (33*100\$ = 3 300\$)

NOUVEAU COMITÉ

- 18-12-293 Il est proposé par M. Alain Dumas secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement que l' élu nommé au nouveau comité : municipalité accueillant soit M. Alain Dumas.

ASSURANCE COLLECTIVE

- 18-12-294 Il est proposé par M. Gilles Pedneault secondé par M. Louise Paquet et résolu unanimement que la municipalité ne renouvelle pas ses assurances collectives avec la FQM pour l'année 2019.

FONDS DÉVELOPPEMENT CULTUREL

- 18-12-295 Il est proposé par M. Alain Dumas secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement que la municipalité dépose un projet au fonds culturel 2019. La municipalité fournira tous ses établissements gratuitement et déboursa tous les frais de main d'œuvre aux activités (500\$).

Que la personne autorisée à signer le protocole d'entente soit Mme Maryane Bélanger, directrice Générale.

RAPPORTS DES COMITÉS

Mise au point lac paquet (Maire)

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

- 18-12-296 La période de questions étant terminée, il est proposé par Mme Sylvie Bruneau secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement de lever l'assemblée à 19 h 53.

La prochaine séance régulière sera, à 19 h 00, le lundi, 13 janvier 2019.

**RÉSOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
3 DÉCEMBRE 2018**

Je, Yvon Paquet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et je renonce à mon droit de veto.

Yvon Paquet
Maire

Maryane Bélanger
Secrétaire-trésorière / Directrice générale